



Département de l'AIN
Arrondissement de BELLEY
Canton de LAGNIEU
Commune de SAINT-VULBAS

NOMBRE
de conseillers en exercice : 15
de présents : 14
de votants : 15

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 12 mai 2023

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire,
MM Jacques ROLLAND, Mara PHILIP, Daniel DALLERY, Marie-Odile ROUSSELET, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET, Rémy BARGE, Karine MARTIN et Sébastien GUILLON

Excusé :

Procuration : Corinne DRUHET à Jean-Louis GREAU

Secrétaire : Karine MARTIN

Date de la convocation : 5 mai 2023

Monsieur le Maire rajoute 2 points à l'ordre du jour :

- Autorisation d'encaissement de remboursement
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarif exceptionnel sortie Miribel Jonage

Délibération N°58 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette HT	Dépense HT	Sans impact financier
58	59-2023	ALEC – Charte d'engagement de la commune pour l'amélioration énergétique			X
58	60-2023	AMEDYS – Réfection salle CE ONET 346 rue Ph le Beau		16 534.69 €	
58	61-2023	CHALLENGER – 20 tables Patio CIR		3 781.20 €	
58	62-2023	MANUTAN – 4 mange debout Patio CIR		1 043.24 €	
58	63-2023	MARCELPOIL – Avenants 2022 et 2023 réactualisation des prix			
58	64-2023	ARDITO JACQUET – Travaux faux plafond scène CIR		16 415.00 €	
58	65-2023	ALCARAZ – Remplacement éviers villas Sétives		4 876.00 €	
58	66-2023	ECHO VERT – 2 portails et 1 portillon MAPA		1 838.93 €	
58	67-2023	VEOLIA – Raccordement AEP Lotissement Le Loué		5 327.83 €	
58	68-2023	ENEDIS – Raccordement 32 rue de la Dime		1 109.40 €	
58	69-2023	ENEDIS – Raccordement 505 rue Claires Fontaines		1 109.40 €	
58	70-2023	CAP ARCHITECTURE – MO 435 rue Philibert le Beau		10 150.00 €	
58	71-2023	CAP ARCHITECTURE – MO 519 rue Claires Fontaines		10 900.00 €	
58	72-2023	BLUEGOLD Ingenierie – Etude faisabilité Bassin d'orage		4 900.00 €	
58	73-2023	ANTEMYS – Sondages complémentaires Bassin d'orage		3 580.00 €	
58	74-2023	Département de l'Ain – Signature convention de partenariat pour le fonctionnement d'une bibliothèque publique			X

REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette HT	Dépense HT	Sans impact financier
58	75-2023	DISTRI CLUB MEDICAL – Augmentation prix matériel cabinet médical		4 782.50 €	
58	76-2023	TLE – Tarif 2023 Retournement des andains et broyage – Déchèterie verte		17 875.00 €	
58	77-2023	TMPS – Blower SPA Centre aquatique		859.00 €	
58	78-2023	France Equipement – Panneaux stratifiés Extension vestiaires Centre aquatique		2 236.23 €	
58	79-2023	PERRIOL – Nettoyage terrain future station épuration – Eau et ass		3 520.00€	
58	80-2023	PERRIOL – Création merlon Lotissement ex Challessin		4 910.00 €	
58	81-2023	TORNARE – Réfection mur enceinte église		14 953.25 €	
58	82-2023	SOCATRA – Enrobé aire de jeux		3 162.00 €	
58	83-2023	SOCATRA – Création 4 places parking - 636 rue Claires Fontaines		6 524.00 €	
58	84-2023	RADIX – Avancée entrée 519 rue Claires Fontaines		2 256.59 €	

Délibération N°59 : Création d'un cabinet dentaire – Marchés de travaux – Lots 2, 3, 4, 5, 8 et 9

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du choix des entreprises ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants pour les montants HT indiqués, ainsi que toutes pièces s'y rapportant :

Lot 02 – Menuiserie extérieure - Serrurerie		31 110.00 €
Lot 03 – Plâtrerie Peinture Isolation	PARAF	45 513.01 €
Lot 04 – Menuiserie intérieure	PARAF	8 547.00 €
Lot 05 – Carrelage Faïence	déclaré sans suite – remplacé par lot 09	
Lot 08 – Revêtement de façades	CERTIF	22 660.30 €
Lot 09 – Sol souple PVC		12 523.19 €

Délibération N°60 : Aménagement de 8 lots pour maisons individuelles et 1 lot pour logements communaux – Le Loué - Marché de travaux – Lot Terrassements – VRD – Avenant 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°61 : Aménagement d'un parking pour la crèche et l'école – La Luye - Maîtrise d'Œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant avec INFRATECH pour un montant de 6 750,00 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°62 : Réfection chaussée et trottoirs rue Claires Fontaines - Marché de travaux - Avenant n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°63 : Attribution d'une subvention – VILLIMOTARDS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder aux Villimotards, une subvention de 8 000,00€. Cette dépense sera imputée à l'article 65748.

Délibération N°64 : Cabinet médical - Remboursement frais engagés et révision loyer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant du loyer mensuel à 500,00 € à compter du 1^{er} juin 2023, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail correspondant et toutes pièces s'y rapportant et accepte le remboursement des frais engagés par le Dr Dumont pour un montant de 1 890.34 €.

Délibération N°65 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarif exceptionnel séjour Capbreton

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'organisation de ce séjour pour un montant de 5 685,00 € pour 15 enfants, fixe le tarif par enfant à 50€/jour, auquel il faudra rajouter le tarif en vigueur à savoir :

Journée enfant avec repas			
St Vulbas	Quotient CAF T	(0<x<650)	15.20 €
	Quotient CAF T	(650<x<1150)	16.20 €
	Quotient CAF T3 (>1150)		17.20 €
Extérieurs	Quotient CAF T	(0<x<650)	17.20 €
	Quotient CAF T	(650<x<1150)	18.20 €
	Quotient CAF T3 (>1150)		19.20 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur.

Délibération N°66 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarif exceptionnel séjour Avignon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'organisation de ce séjour pour un montant de 5 400,00 € pour 16 adolescents, fixe le tarif par enfant à 45€/jour, auquel il faudra rajouter le tarif en vigueur à savoir :

Journée enfant avec repas			
St Vulbas	Quotient CAF T	(0<x<650)	15.20 €
	Quotient CAF T	(650<x<1150)	16.20 €
	Quotient CAF T3 (>1150)		17.20 €
Extérieurs	Quotient CAF T	(0<x<650)	17.20 €
	Quotient CAF T	(650<x<1150)	18.20 €
	Quotient CAF T3 (>1150)		19.20 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur.

Délibération n°67 : Maison de santé pluridisciplinaire – Plan de financement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	
Maîtrise œuvre	17 600,00	Département Ain plafonné 30%	48 399.99
Travaux	143 733.33	DETR 20%	32 266.66
		Autofinancement	80 666.68
Total	161 333.33	Total	161 333.33

Délibération n°68 : Remboursement frais avancés par un élu

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des frais engagés par Monsieur le Maire pour un montant de 420.00 € au compte 6232.

Délibération n°69 : Acquisition parcelles cadastrées section D n°1067, 1068, 1069 et 1070 - Propriété GRABIT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section D n°1067, 1068 et 1069, sises en zone UC pour une contenance d'environ 1 308 m², avec bâti et en zone 2AU pour la parcelle D n°1070 pour une contenance d'environ 708 m², propriété GRABIT, au prix de 310 000,00 €, honoraires non compris, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, décide que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et de prélever les crédits nécessaires à cette acquisition sur l'opération 97, acquisitions terrains et bâtiments.

Délibération n°70 : Vente parcelle cadastrée B n°216 – Mme et M. ANCELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la vente de la parcelle cadastrée B n°216, d'une superficie d'environ 240 m², à Madame et Monsieur Ancelle, au prix de 135€/m², frais de géomètre et notaire à la charge de l'acheteur et autorise Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage pour le tènement concerné, l'acte relatif à la vente, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n°71 : Approbation de la modification n°2 du plan local d'urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification n°2 du plan local d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la délibération.

Délibération n°72 : Autorisation d'encaissement de remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser 500.00 € du CIC pour donation pour l'édition du dépliant du musée émis au nom de la commune de Saint-Vulbas sur le budget principal.

Délibération N°73 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarif exceptionnel sortie Miribel Jonage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'organisation de cette journée pour un montant de 1 378,00 €, hors frais de transport, pour 45 enfants, fixe le tarif par enfant à 15€/jour, auquel il faudra rajouter le tarif en vigueur à savoir :

Journée enfant avec repas				
St Vulbas	Quotient (0<x<650)	CAF	T1	15.20 €
	Quotient (650<x<1150)	CAF	T2	16.20 €
	Quotient (>1150)	CAF	T3	17.20 €
Extérieurs	Quotient (0<x<650)	CAF	T1	17.20 €
	Quotient (650<x<1150)	CAF	T2	18.20 €
	Quotient (>1150)	CAF	T3	19.20 €

Délibération N°74 : Mise à jour de la liste des emplois et les conditions d'occupation des logements de fonction

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à jour, à compter du 1er mai 2023, la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction comme suit :

- Concession de logement pour nécessité absolue de service :

Emploi	Obligations liées à l'octroi du logement
Directeur du centre aquatique	Veiller au respect des règles d'utilisation afin d'éviter toutes dégradations des installations. Répondre aux besoins d'urgence
Agent polyvalent du Centre International de Rencontres	Veiller au respect des règles d'utilisation afin d'éviter toutes dégradations des installations. Répondre aux besoins d'urgence
Responsable du Service Voirie	Répondre aux besoins d'urgence

Pour information :

- Bilan de la soirée théâtre au CIR du 15 avril : 73 entrées payantes
- Prochaines manifestations :
 - ✓ 23 juin : fête de la musique
 - ✓ 12 et 13 juillet : musique Trans Rhône - piano tracté subventionné par la CNR
 - ✓ 1^{er} août : Etape du Tour de l'Ain – Départ de Saint-Vulbas à partir de 9h

La séance est levée à 22h00.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 7 juillet 2023.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance

Karine MARTIN


Le Maire,


Marcel JACQUIN